

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Procurations : 4

Délibération rendue exécutoire le :

16 AVR. 2015

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 03/04/2015

Affichage en date du : 03/04/2015

Publication de la présente en date du :

15 AVR. 2015

Réception en préfecture : **14 AVR. 2015**

L'an deux mille quinze
le treize avril

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Florence CANN à M. Bernard RIOUAL, Mme Virginie GOURVENNEC à M. Jean-Yves RICHARD, Mme Martine BIZIEN à M. Robert THOMAS.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SOUBIGOU

N° 2015-04-07

Objet : Dénomination de voies.

Rapporteur : M. Jacky LE BRIS

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, travaux et économie » en date du 30 mars 2015,

1. La voie nouvelle desservant le lotissement « Les Hauts de Plouzané » va être créée. Il convient donc de la dénommer.

- La voie desservant le lotissement FRANCELOT « Les Hauts de Plouzané » trouvant son origine et ayant son extrémité Route de Saint-Renan (RD n°38)
 - La voie A desservant les lots 9 à 28 et le 35, pourrait être dénommée : Rue de Tévenec.
 - La voie B desservant les lots 1 à 8 et 29 à 34 pourrait être dénommée : Rue de Men Brial.

Il est précisé que cette voie relève du secteur scolaire du Bourg.

2. La voie nouvelle desservant le lotissement « Kerascoet » va être créée. Il convient donc de la dénommer.

- La voie nouvelle desservant le lotissement F.M.T. « Kerascoet » trouvant pour origine et ayant son extrémité Route du Gonio pourrait être dénommée : Rue Henri Poincaré (Mathématicien-Physicien-Philosophe – 1854/1912).

Envoyé en préfecture le 14/04/2015

Reçu en préfecture le 14/04/2015

Affiché le

ID : 029-212902126-20150413-DELIB_0407-DE

Il est précisé que cette voie relève du secteur scolaire Anita Conti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les dénominations de voies telles que proposées ci-dessus.

Des plans sont annexés à la présente délibération où figurent les voies concernées.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 14 avril 2015

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE





DÉNOMINATION DE VOIES

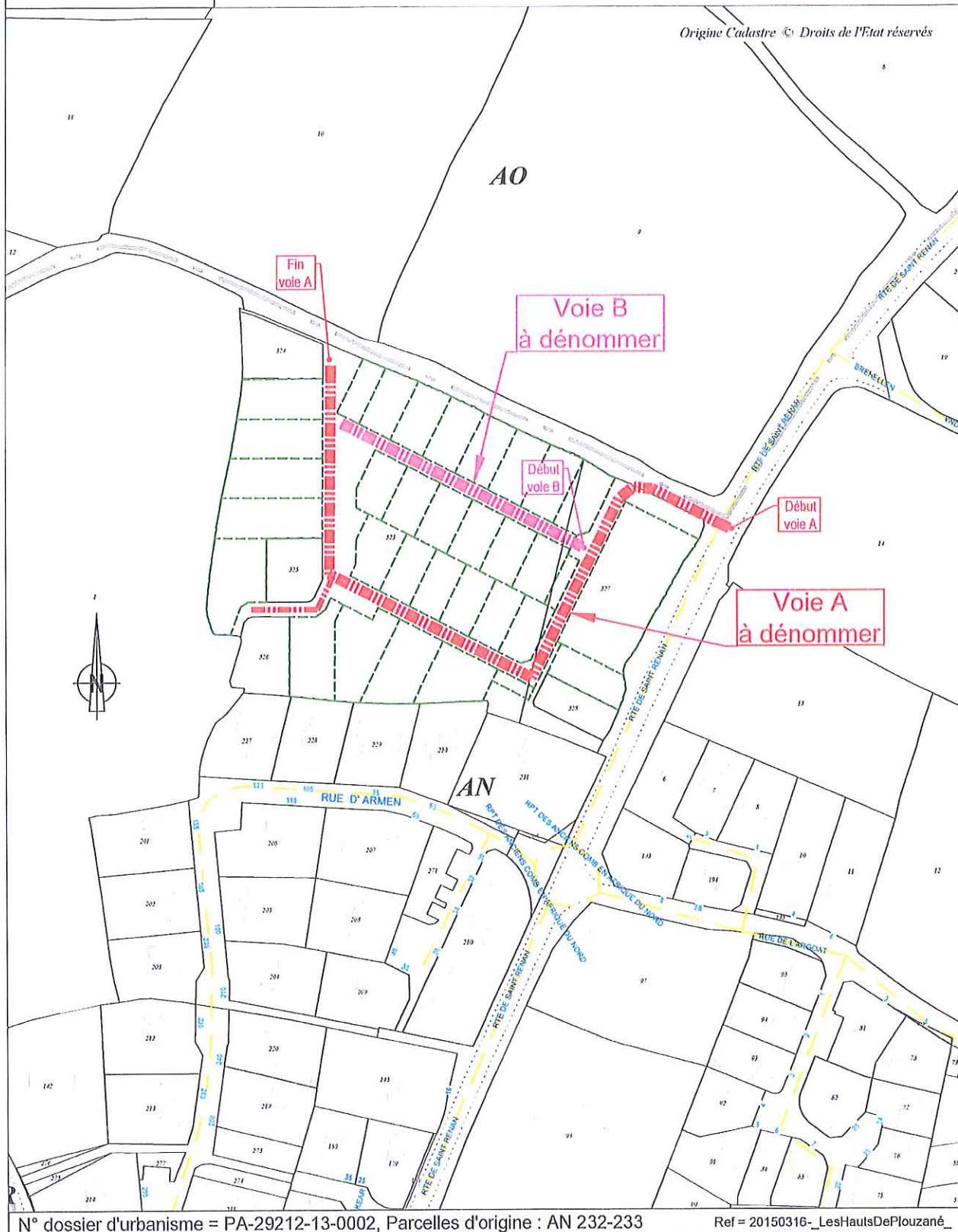
PLOUZANÉ

Lotissement "Les Hauts de Plouzané"

Voies A et B à dénommer

PLAN DE MASSE - Echelle 1/ 2 000

Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés



COMMUNE DE PLOUZANE

Lieudit : " Route du Gonio "

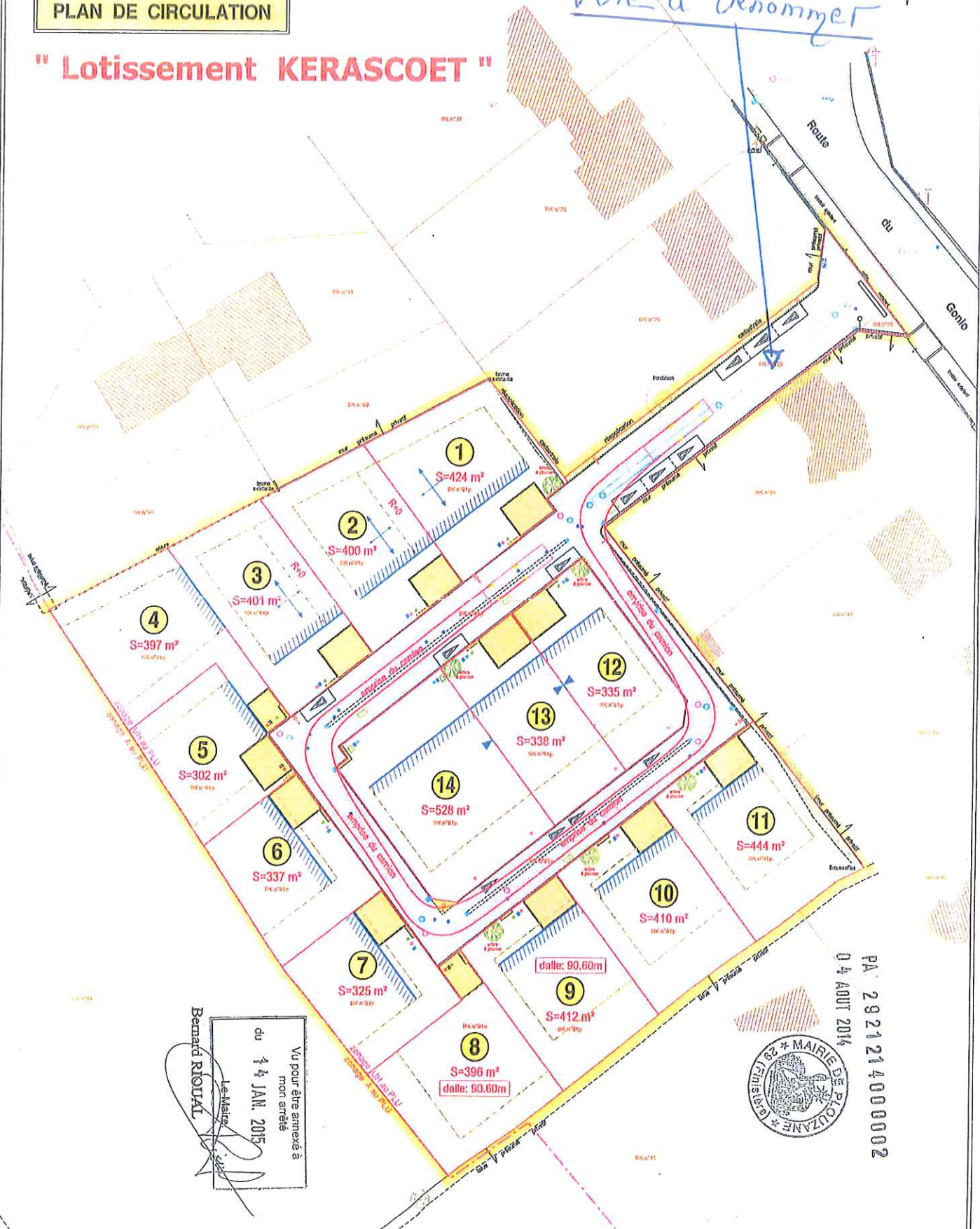
Section BK n°85-91

PLAN DE CIRCULATION

" Lotissement KERASCOET "



Voie à dénommer



Vu pour être annexé à mon arrêté du 4 JAN. 2015
Le Maire
Bernard ROUAL



PA 292121400002
04 AOUT 2014



Plan dressé par
Hervé KIBLER
Géomètre-Expert-Foncier D.P.L.G.
BREST : 105, Rue Anatole France
LANDIVISTAU : 15, Avenue du Maréchal Foch
Tél : 02 98 34 11 24 - Fax : 02 98 34 11 20
E-mail : h.kibler@geometre-expertfoncier.com
Site Internet : geometre-kibler.com

Dos.: 13250-Circul
Dressé le
30.07.2014
Ech.: 1/500 MLM